

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 3 avril 2008, a adopté les règlements suivants :

RCG 08-011 **Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour la réalisation de la première phase de restauration du Square Dorchester dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2005-2008**

RCG 08-013 **Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ afin de financer l'implantation d'un système de jalonnement dynamique vers les parcs de stationnement du Vieux-Montréal, du Quartier international et de la Cité du Multimédia, en collaboration avec Stationnement de Montréal**

Ces règlements ont été approuvés respectivement par la ministre des Affaires municipales et des Régions les 23 et 24 avril 2008.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 1^{er} mai 2008

Le greffier par intérim de la Ville,
M^e Yves Saindon